

LECTURE DÉCOUVERTE N° 34

**LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-JULIEN DE TOURS
AU XIX^e SIÈCLE ET LES ARCHITECTES GUÉRIN :
UNE AFFAIRE DE FAMILLE**

Par Michel LAURENCIN

Au lendemain de la Révolution, c'est un bien triste visage que présente l'ancienne église collégiale de Saint-Julien de Tours. L'abbaye est déclarée bien national au titre du décret du 2 novembre 1789, et l'église, dénommée « édifice Julien », sert de caserne aux armées de la République, puis dépendance d'un hôtel et devient un relais pour les diligences¹. Autant dire que les dégradations ont laissé des marques. Le clocher a été habité ; il a fallu éventrer des murs pour permettre le passage des diligences ; les absidioles ont servi d'écuries et, au long du mur septentrional, on a permis la construction de maisons. Des puits ont été creusés dans la nef pour la distribution des eaux. Les cloches ont disparu, ainsi que les autels, le mobilier et une grande partie des vitraux.



Saint-Julien de Tours, un relais pour les diligences de Tours au Mans
toile par Joseph Mallord William Turner (vers 1826-1830)

Le salpêtre a envahi les murs sous l'effet des immondices et des eaux sales et la prestigieuse tour se lézarde. Le bas-côté nord menace de s'effondrer. La charpente ne cesse de pourrir. À l'évidence, l'ancienne collégiale bénédictine Saint-Julien de Tours, qui forçait hier encore

¹ Sous l'Empire, c'est depuis Saint-Julien que partent les diligences, les jours impairs, en direction du Mans (*Annuaire du département d'Indre-et-Loire, 1807*).

l'admiration des visiteurs avec sa tour-clocher-porche reconstruite au XIII^e siècle après une tempête, est à l'agonie.

Vendue à des propriétaires privés en 12 lots les 19 ventôse an VI (9 mars 1798) et 24 thermidor an VII (11 août 1799), la collégiale, abandonnée à son triste sort, semble attendre le sort qui, au même moment et à peu de distance, vient de frapper la célèbre basilique Saint-Martin...

Lors du rétablissement du culte catholique, en 1801-1802, l'état de l'église ne permit pas d'en faire le centre cultuel de la nouvelle paroisse. On lui préféra donc l'ancienne église des Jésuites, à proximité et au sud de la collégiale, affectée sous la Révolution aux tribunaux révolutionnaires, devenue en 1802 l'église de la paroisse succursale Saint-François de Paule (face à la Chambre de Commerce d'alors, actuelle rue Jules Favre), cette église ayant disparu à la suite des bombardements de juin 1940.

Peu de temps après, l'église Saint-François semble à son tour menacée. Le conseil de fabrique, qui gère le temporel de la paroisse, s'inquiète au sujet de rumeurs inquiétantes répandues dans la ville. En avril 1805, l'idée d'une suppression pure et simple de cette succursale met le conseil en émoi : le préfet, en accord avec l'archevêque, projetterait de fermer l'église Saint-François pour lui substituer la chapelle du collège qui s'est ouvert dans les bâtiments de l'ancien séminaire Saint-Charles, rue Chaude (actuelle rue de la Préfecture). Finalement, ce projet est abandonné.

Pour autant, le sort de l'église abbatiale Saint-Julien n'est pas fixé. Des démarches faites dès 1801 pour tenter de racheter l'édifice aux propriétaires n'aboutissent pas. Il faut attendre 1821 pour qu'un premier projet de restauration soit envisagé.

Bernard-Mathias Guérin (1789-1839)

On présente souvent, mais à tort, les initiatives de Prosper Mérimée et de l'architecte Étienne-Charles Gustave dit Gustave Guérin (1814-1881), à partir de 1843, comme marquant l'unique effort en vue de redonner son éclat à l'édifice. Si ces initiatives ont abouti, à l'inverse de celle de 1821, elles ne constituent, tout bien considéré, que la suite et la reprise des projets de Bernard-Mathias Guérin (1789-1839), père de Gustave Guérin, vingt ans plus tôt. L'objet de notre étude est d'analyser les projets de Bernard-Mathias et de souligner l'importance de ses interventions, trop souvent encore passées sous silence.

Si Bernard-Mathias Guérin, né à Paris le 16 juin 1789, n'a pas connu la notoriété dont son fils Gustave est honoré, il n'en demeure pas moins un architecte expérimenté en qualité d'élève de Charles Percier à l'École des Beaux-Arts de Paris et lié à Jean-Jacques Huvé, futur architecte de l'église de la Madeleine après le décès de Pierre-Alexandre Vignon et professeur de son fils Gustave Guérin. Après avoir conçu les thermes de Bagnoles-les-Eaux en 1815, Bernard-Mathias se fixe à Tours. Nommé architecte départemental et de la municipalité, il conduit dans la ville divers travaux à la préfecture, à la mairie et surtout à la cathédrale Saint-Gatien. On lui doit, en août 1822, la réalisation de la chaire à prêcher et en juin 1828 un projet de deux vitraux des bas-côtés nord². Il réalise aussi la chapelle du séminaire de Tours, place Grégoire de Tours, de 1828 à 1834, l'abattoir en 1835-1836, un puits artésien dans la Tour Charlemagne en 1831 et présente un projet de la façade d'une salle de spectacle rue Royale en 1827 et d'un manège en 1825. À l'entrée de la ville, il achève en 1827 les travaux du musée édifié en 1778 par Jean Cadet de Limay et conduit l'édification d'un bureau d'octroi en 1823. En 1836, la municipalité lui adjoint son fils Gustave. En conflit avec le corps de ville, il est destitué en septembre 1837 et s'éteint à Blois à l'hôpital civil le 30 juillet 1839. L'acte de décès mentionne la profession de « peintre »...

² « L'embellissement de la cathédrale de Tours au 19^{ème} siècle par l'architecte départemental Bernard Matthias Guérin », *Les dossiers des Archives d'Indre-et-Loire*, février 2008.

Son intervention pour un projet de restauration de l'église abbatiale Saint-Julien en 1821, jusqu'alors passée sous silence par bon nombre de chercheurs, dès lors où les réalisations de son fils Gustave ont occulté ses initiatives, est consignée dans un document original des Archives diocésaines de Tours. Il s'agit de quatre dessins grand format réalisés le 5 janvier 1822 et d'un rapport du plus grand intérêt daté du 25 janvier de l'année précédente³.

Le rapport et les projets de Bernard-Mathias Guérin (1821-1822)

Le rapport que présente Bernard-Mathias Guérin le 25 janvier 1821 en vue de la restauration de l'édifice propose d'abord l'acquisition de plusieurs maisons particulières contigües à l'église : au sud celles donnant sur la Grande rue (actuelle rue Colbert), celles situées au nord, celles situées en bordure de la rue Royale et des appentis au pied de la tour. Au total, ces acquisitions sont estimées à 143 300 francs.

L'essentiel du projet concerne « la partie la plus affectée [qui est] la tour ». L'architecte propose d'obvier à cette fragilité par « un exhaussement et la construction de deux voûtes (les anciennes ayant été détruites) » afin de rétablir « toute la solidité nécessaire, en même temps que quatre piliers et des tirants en fer pour résistance à la poussée des nouvelles voûtes ». Parallèlement, « l'entrée prise du côté de la rue Royale devra nécessairement interdire aux militaires le passage qu'ils ont depuis que la cour et les bâtiments au nord de Saint-Julien forment les écuries de l'infirmerie de la caserne de cavalerie ; mais l'entrée de cette infirmerie peut être pratiquée aisément et plus près de la caserne du côté du levant, sur la ruelle appelée celle de la Terrasse Saint-Julien, et telle qu'elle a même déjà été projetée par le génie militaire. »

Au rez-de-chaussée de la tour, l'architecte se propose d'édifier une voûte d'arrête en pierre bâtarde de Saint-Aignan, une autre voûte en arc-de-cloître et de procéder à l'agrandissement des deux parties d'ogives et de celle donnant dans l'église. Entre les deux voûtes, dans l'emplacement destiné aux cloches, l'ensemble serait consolidé par la construction de quatre piliers intérieurs de 15 mètres de hauteur employant 27 mètres cubes de pierre dure.

L'originalité du projet de Bernard-Mathias Guérin tient à la manière de traiter la partie sommitale de la tour. Il envisage en effet son exhaussement « sur une forme octogonale percée en ogive sur chaque face et arc bouté par huit colonnes isolées avec empâtement, le tout couronné d'une voûte sphérique surhaussée en pierre dure de Saint-Aignan ». Ce projet de voûte sphérique ne restera cependant qu'à l'état d'étude. Il alimentera cependant les débats lors de la restauration de la tour-clocher par l'architecte Bernard Vitry après les bombardements de juin 1940 qui ont décapité le clocher.

En complément, il est proposé de procéder à divers ornements : moulures, vitraux en verre demi-blanc, archivoltes, balustrades représentant 940 journées de travail d'ouvriers payés à raison de 6 francs par jour ; à la réalisation de deux bas-reliefs au rez-de-chaussée, de huit statues, de murs pour former l'entrée et le parvis du côté de la rue Royale sur des fondations de 4 mètres de profondeur, de piliers sur cette rue, de la confection de deux portes en bois pour l'entrée de la tour et du dallage du sol de la tour. Il est enfin prévu la réalisation d'un maître-autel et de quatre autres autels, partie en pierre, marbre et bois ; les réparations de la couverture et de la charpente et la pose d'une grille en fer à l'entrée du parvis de la rue Royale avec embases et chapiteaux utilisant pas moins de 3 tonnes de métal.

Le coût de l'ensemble du projet est ainsi estimé par l'architecte en 1821 :

acquisitions de maisons			143 300 francs
restaurations	tour de l'entrée église et grille	59 100 francs 80 890 francs	139 990 francs
honoraires de l'architecte			7 000 francs
TOTAL			290 290 francs

³ Archives diocésaines de Tours : P-Tours Saint-Julien-Saint-François, 269-30.

Faute de financements, la ville de Tours ne donna pas suite au projet de restauration de Bernard-Mathias Guérin.

L'achat de l'église par l'État, un imbroglio juridico-politique

Il fallut attendre le 20 mai 1840 pour qu'enfin, grâce à l'intervention de Prosper Mérimée, alors inspecteur des Monuments Historiques, l'édifice soit classé sur la première liste nationale dressée par l'État. Cette mesure annonçait-elle des jours meilleurs pour l'édifice ? En 1843, une affiche est placardée dans la ville : «La belle église abbatiale de Saint-Julien est à vendre».

La question en débat restait celle de la propriété des lieux, directement liée au financement des travaux de restauration. Une première initiative fut alors lancée par le nouvel archevêque, Mgr Morlot. Le 27 avril 1843, il nomma une commission chargée de lancer une souscription en direction des « personnes les plus honorables et les plus distinguées de la ville de Tours et du diocèse » pour permettre l'achat de l'église par la fabrique paroissiale ; le prélat y contribua à hauteur de 6 000 francs.

La municipalité, rechignant au principe de l'appropriation de Saint-Julien par le diocèse, y opposa son refus par sa délibération du 14 juin 1845. Elle soulevait aussi un problème juridique « il est une autre considération puissante pour faire repousser la demande dont il s'agit, c'est que les conseils de fabrique sont institués pour régir les revenus des églises et tout ce qui concerne les cérémonies du culte ; que leurs attributions ne s'étendent pas au-delà et que la fabrique de Saint-François, inhabile à posséder l'immeuble en question, n'a point le caractère légal nécessaire pour le recevoir de la ville, l'aliéner et en affecter le produit à l'appropriation d'un édifice qui appartient à l'État ». Une subvention municipale de 30 000 francs est votée en vue du rachat de l'édifice à M. Lépicier, dernier propriétaire.

Le 10 juillet 1846, l'église Saint-Julien est rachetée par l'État⁴. L'acquisition est finalisée pour le prix de 180 800 francs : 162 800 francs, plus une rente de 1 000 francs rachetable au capital de 18 000 francs. L'apport est ainsi réalisé :

État	souscription du diocèse	Conseil général
100 000 francs	60 000 francs	20 000 francs

Indirectement, la ville de Tours se désengageait. Certes, par une délibération du Conseil municipal en date du 14 juin 1845, elle avait voté une subvention de 30 000 francs pour aider à l'acquisition et à la mise en état de l'église de Saint-Julien. Mais en retour elle espérait devenir propriétaire de l'église Saint-François de Paule, par le transfert de cette paroisse dans l'église de Saint-Julien : alors seulement la ville donnerait la subvention promise, par annuités de 6 000 francs.

S'agissant du financement des opérations de restauration, la ville estima, dix ans plus tard, par une nouvelle délibération du 6 juin 1855, qu'il « ne faut pas oublier d'un autre côté que la ville n'est pas propriétaire de l'édifice qu'il s'agit de rendre au culte ; qu'il y aurait imprudence à engager les sommes de la commune dans la restauration de cet édifice tant qu'il n'aura pas reçu sa nouvelle destination et qu'elle a par conséquent le plus grand intérêt à rester dans les termes de la délibération du 14 juin 1845 ». Dans cette délibération, la fin de non-recevoir est posée : « Le conseil municipal trouve dans ces considérations des motifs suffisants pour repousser la demande de la fabrique de Saint-François de Paule et, tout en rendant justice aux louables intentions qui ont dicté cette demande, tout en regrettant de ne pouvoir rien faire pour rendre au culte la remarquable église de Saint-Julien, il a passé à l'ordre du jour ».

⁴ C'est ce qui explique qu'en plus des 87 cathédrales qui, en application de la loi de Séparation du 9 décembre 1905, sont devenues propriétés de l'État (les églises paroissiales étant propriétés communales), l'église Saint-Julien de Tours et la basilique Saint-Nazaire de Carcassonne (elle aussi inscrite en 1840 sur la liste des monuments historiques) figurent sur la liste des propriétés de l'État.

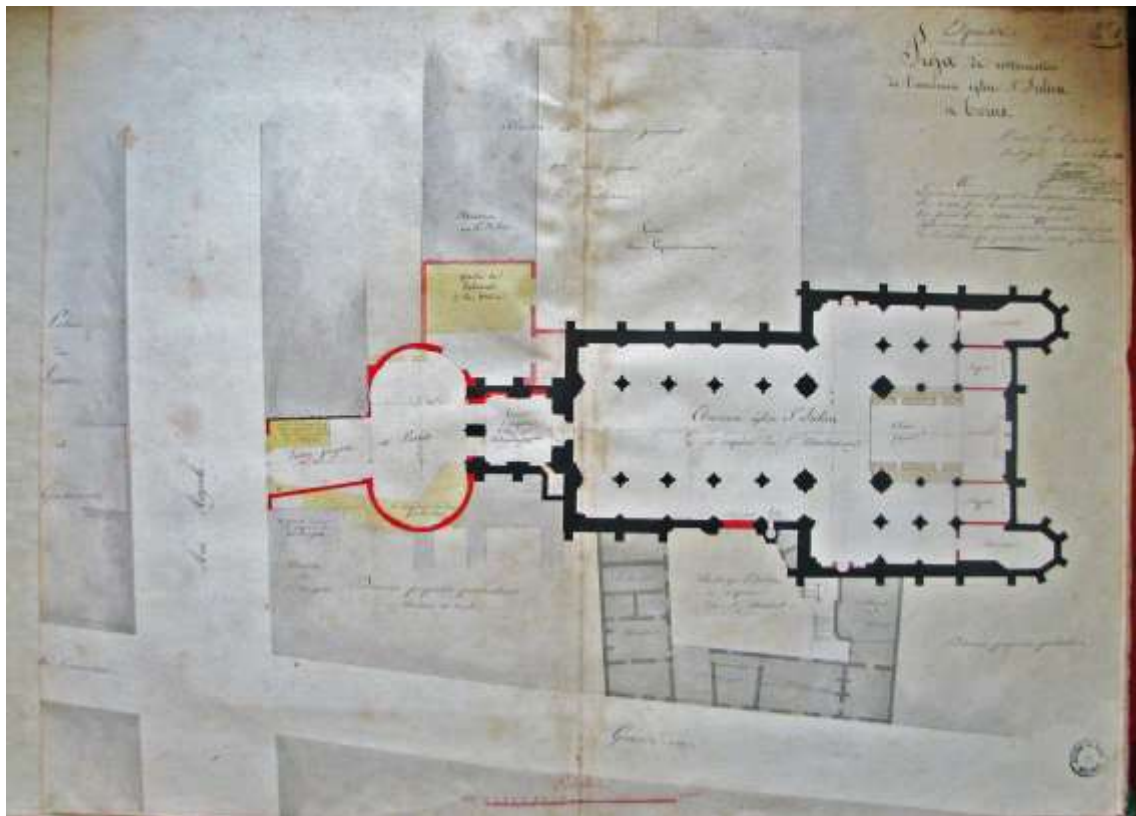
L'intervention de Gustave Guérin, architecte chargé de la restauration au nom de l'État, a fait l'objet d'études qu'il n'est pas utile ici de rappeler⁵. Ces travaux de 1846 à 1857 s'inscrivaient dans le cadre des aménagements de l'entrée de ville et de la rue Royale dans les années 1840, avec la construction du palais de justice flanqué de la caserne de gendarmerie à l'ouest de la rue. Dans une lettre du 18 septembre 1849 annexée aux procès-verbaux de la Commission des Monuments historiques, Prosper Mérimée exprime sa satisfaction relativement aux travaux de Gustave Guérin : « j'ai été fort content des travaux exécutés dans l'église Saint-Julien sous la direction de Guérin, architecte. Le chœur et une partie de la nef, débadigeonnés, ont gagné prodigieusement. La sculpture est encore plus fine que nous ne le pensions et, plus on examine le monument, plus on s'applaudit de l'avoir sauvé des barbares... »

Au décès, le 9 mars 1857, de l'abbé Jean-Baptiste Lecosse, curé de Saint-François de Paule, l'archevêque, Mgr Guibert, confia la paroisse à l'abbé Pierre-Alphonse Plailly le 1^{er} juin, dans l'espoir de transférer le culte dans l'église Saint-Julien. L'orgue, la chaire, les stalles de l'ancienne église de Saint-François de Paule furent transportés à Saint-Julien. On dressa provisoirement un maître-autel et celui de la Sainte-Vierge.

Le 2 décembre 1858, à l'occasion d'une cérémonie solennelle, l'édifice est enfin rendu au culte. Il restait cependant à installer les cloches et les autels. Le 8 décembre, une nouvelle cérémonie réunissait à Saint-Julien l'élite de la cité pour assister à la bénédiction de la première cloche de l'église par l'archevêque. L'abbé Plailly organisa ensuite une loterie pour l'achat de l'autel du chœur et celui de la Sainte-Vierge, sortis des ateliers de Chapeau à Angers.

L'œuvre de restauration de l'église Saint-Julien par Gustave Guérin s'inscrit donc dans la continuité des projets que son père Bernard-Mathias avait imaginés en 1821-1822. Ici, les liens du sang se conjuguent intimement avec ceux de l'art...

⁵ CHEVALIER (Mgr Casimir), *Gustave Guérin et le mouvement architectural en Touraine depuis quarante ans*, Tours, Rouillé-Ladevèze, 1881.



Légende indiquée par B.M. Guérin : « Esquisse. Projet de restauration de l'ancienne église Saint-Julien de Tours dressé par l'architecte soussigné à Tours le 5 janvier 1822. Guérin, élève de Percier et architecte de la préfecture d'Indre-et-Loire. Les teintes noires indiquent les constructions actuelles conservées. Les rouges foncés les constructions projetées. Les jaunes foncés à supprimer. Enfin les rouges et jaunes claires dépendent du projet de presbitaire (sic !) qui pourrait être établi par la suite ».

(Fonds des Archives diocésaines de Tours, droits réservés).

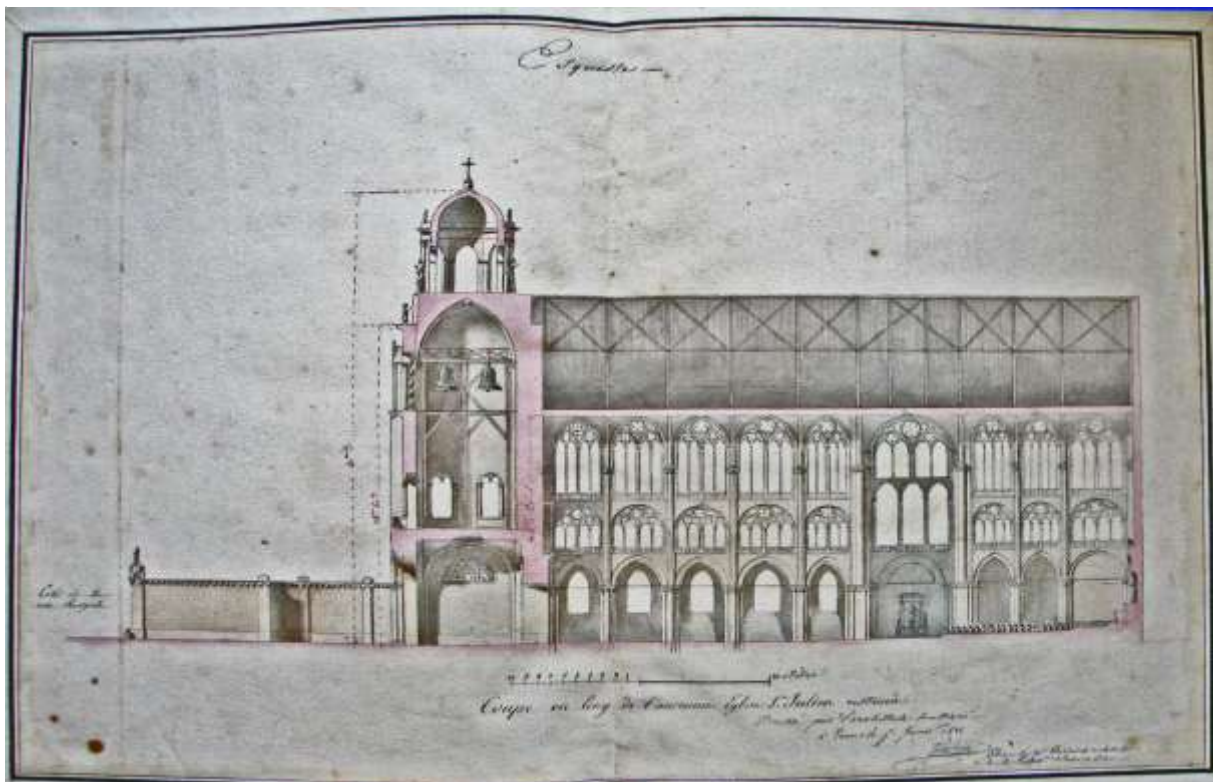


Légende indiquée par B.M. Guérin : « Esquisse. Tour de l'ancienne église Saint-Julien dans son état actuel, dressé par l'architecte soussigné à Tours le 5 janvier 1822. Guérin, élève de Percier et architecte de la préfecture d'Indre-et-Loire ».

(Fonds des Archives diocésaines de Tours, droits réservés).



Légende indiquée par B.M. Guérin : « Esquisse. Tour de l'ancienne église Saint-Julien de Tours telle qu'elle peut être restaurée et exhaussée. Cette façade prise de la rue Neuve [Royale], dressé par l'architecte soussigné à Tours le 5 janvier 1822. Guérin, élève de Percier et architecte de la préfecture d'Indre-et-Loire ». (Fonds des Archives diocésaines de Tours, droits réservés).



Légende indiquée par B.M. Guérin : « Esquisse. Coupe de l'ancienne église Saint-Julien de Tours, dressé par l'architecte soussigné à Tours le 5 janvier 1822. Guérin, élève de Percier et architecte de la préfecture d'Indre-et-Loire ». (Fonds des Archives diocésaines de Tours, droits réservés).